

15 MARS 1955

conseils sur Royan et le Front de Mer.

Il prend également à sa charge dans une des frites proportion (700.000 fr.) la Confédération des délégués sur la côte de Beauté. 150.000 fr. seront versés par le syndicat d'Initiative de Royan, 150.000 fr. seront plus en charge par la commune au budget.

Le frage de 50.000 exemplaires sera également fait en anglais, allemand et espagnol.

En conséquence du gros effort consenti, le ST de Royan a demandé de bien vouloir étudier la possibilité d'augmenter la subvention qui lui est accordée.

Adopté à l'unanimité.

### Régularisation de certains crédits

Le Conseil Municipal.

Il a sa délibération en date du 27 novembre 1954 relative à la régularisation de la convention du 15 février 1936 concernant l'exploitation de la Gare routière par M. Rousignol concessionnaire.

Il a la lettre de M. le Préfet de la Charente Maritime en date du 23 février 1955.

décide

qu'il y a lieu de modifier le 2<sup>e</sup> alinéa de la délibération susvisée de la façon suivante :

"Cette demande d'autorisation n'a pu être maintenue car après étude l'affaire est écartée comme dénuée de tout intérêt."

### Gare routière.

approuvé le 19.4.55

55023

luc est le  
n a été  
la dante  
i faire une  
le la lettre  
rait d'une  
mpêche le  
lines.  
Receven  
ant à M le  
ommunal  
a esse son  
Arbreis  
ntanab-